



## RESPONSE TO PETITION

Prepare in English and French marking 'Original Text' or 'Translation'

---

PETITION No.: **421-00743**

BY: **MR. WAUGH (SASKATOON-GRASSWOOD)**

DATE: **OCTOBER 7, 2016**

PRINT NAME OF SIGNATORY: **MR. CHAMPAGNE**

---

Response by the Minister of Finance

SIGNATURE

Minister or Parliamentary Secretary

---

SUBJECT

**Tax system**

---

**ORIGINAL TEXT**

---

**REPLY**

The Government of Canada has delivered significant tax relief and increased benefits for Canadians.

One of the first actions the Government took after taking office was to introduce a tax cut, which has already taken effect and is benefitting nearly nine million Canadians. This middle-class tax cut reduces the 22 per cent federal income tax rate to 20.5 per cent for 2016 and subsequent taxation years. As a result of this measure, Canada's middle class will have more money to save, invest and grow the economy.

To give Canadian families help with the high cost of raising children, the Government introduced the Canada Child Benefit (CCB) as part of Budget 2016. This measure represents the most significant social policy innovation in a generation. Compared to the system of child care benefits that it replaced, the CCB is simpler, entirely tax-free, more generous and better targeted to those who need it most. It will provide higher benefits to 9 out of 10 families and will lift hundreds of thousands of children out of poverty.

Under the Goods and Services Tax (GST), most services provided by schools are tax-exempt. This means that no GST is charged on these services but school authorities cannot recover the tax paid in respect of their related purchases by way of input tax credits. Instead, school authorities are entitled to claim a partial rebate of the non-recoverable tax paid.

This rebate was established at the time of the introduction of the GST to maintain a similar tax burden for school authorities as existed under the former Federal Sales Tax. The specific rebate rate for schools was determined based on consultations with the sector and on an analysis of their operations. The rebate rate for school authorities is 68 per cent and will provide approximately \$410 million to school authorities in 2016.

It is noteworthy that the rebate rate for school authorities was not changed with the reduction of the GST from 7 per cent to 5 per cent. As a result, the effective GST rate on purchases made by school authorities has declined from 2.24 per cent to 1.6 per cent. Maintaining the 68 per cent rebate rate benefited school authorities since they now pay less net GST.



## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : **421-00743**

DE : **M. WAUGH (SASKATOON-GRASSWOOD)**

DATE : **LE 7 OCTOBRE 2016**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **M. CHAMPAGNE**

---

Réponse du ministre des Finances

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

---

OBJET

**Systeme fiscal**

---

TRADUCTION

---

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada a accordé un allègement fiscal important et des prestations accrues aux Canadiens.

L'une des premières mesures prises par le gouvernement après son arrivée au pouvoir a été d'instaurer une baisse d'impôts, qui est déjà en vigueur et dont profitent près de neuf millions de Canadiens. Cette baisse d'impôts pour la classe moyenne fait passer le taux d'imposition fédéral de 22 p. 100 à 20,5 p. 100 pour l'année 2016 et les années d'imposition suivantes. En raison de cette mesure, la classe moyenne du Canada aura plus d'argent pour épargner, investir et contribuer à la croissance de l'économie.

Pour aider les familles canadiennes à subvenir aux besoins de leurs enfants, le gouvernement a introduit l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) dans le cadre du budget de 2016. Cette mesure représente la plus importante innovation en matière de politique sociale depuis une génération. Comparativement au système existant de prestations pour enfants qu'elle remplace, l'ACE est plus simple, entièrement libre d'impôts, plus généreuse et mieux ciblée vers les personnes qui en ont le plus besoin. Elle offrira des prestations plus élevées pour 9 familles sur 10 et sortira aussi des centaines de milliers d'enfants de la pauvreté.

La plupart des services que fournissent les écoles sont exonérés de la taxe sur les produits et services (TPS). Cela signifie qu'aucune TPS n'est imposée sur ces services, mais que les administrations scolaires ne peuvent recouvrer la taxe payée par rapport à leurs achats liés au moyen de crédits de taxe sur les intrants. Les administrations scolaires ont plutôt le droit de demander un remboursement partiel de la taxe non recouvrable payée.

Ce remboursement a été établi au moment de la mise en œuvre de la TPS en vue de maintenir un fardeau fiscal semblable pour les administrations scolaires comme celui qui existait en vertu de l'ancienne taxe de vente fédérale. Le taux particulier du remboursement à l'intention des écoles a été déterminé en fonction de consultations avec le secteur et sur une analyse de leurs activités. Le taux du remboursement pour les administrations scolaires est de 68 p. 100 et fournira approximativement 410 millions de dollars aux administrations scolaires en 2016.

Il faut noter que le taux du remboursement à l'intention des administrations scolaires n'a pas été modifié avec la réduction de la TPS de 7 p. 100 à 5 p. 100. Par conséquent, le taux efficace de la TPS sur les achats effectués par les administrations scolaires a été réduit de 2,24 p. 100 à 1,6 p. 100. Le maintien du taux de remboursement de 68 p. 100 a bénéficié aux administrations scolaires, puisqu'elles paient maintenant moins de TPS nette.